

0532052



Agneau / Bœuf / Gibier

> Lamb / Beef / Game > Lamm / Rind / Wild > Cordero / Carne / Caza

+ 33 (0)1 57 02 19 67

> 3 rue de la Corderie – Centra 351 – 94596 Rungis cedex – France

> FAX + 33 (0)1 57 02 19 69 – www.plus33imp-exp.fr – plus33@plus33imp-exp.fr

REQUETE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL

DEPOT A LA GREFFE  
TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 27 JUL. 2012  
SOUS LE N° 11007

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE CRETEIL  
LE 24. JUL. 2012  
Sous le No. 12.0.341.

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Nicolas MORIS demeurant à PARIS (75) – 13 Rue de l'Atlas

Agissant en qualité de Président de la Société :

**+33 IMPORT - EXPORT**  
Société par Actions Simplifiée au capital de 200 000 euros  
Siège social : 3 Rue de la Corderie Centra 351  
94596 RUNGIS CEDEX  
RCS CRETEIL 481 093 854

A l'honneur de vous exposer que ladite société ayant clôturé le 31 janvier 2012 les comptes de son dernier exercice social, doit, conformément aux articles L 223-26 et L 241-5 du Code de commerce, réunir son assemblée générale ordinaire annuelle au plus tard le 31 juillet 2012.

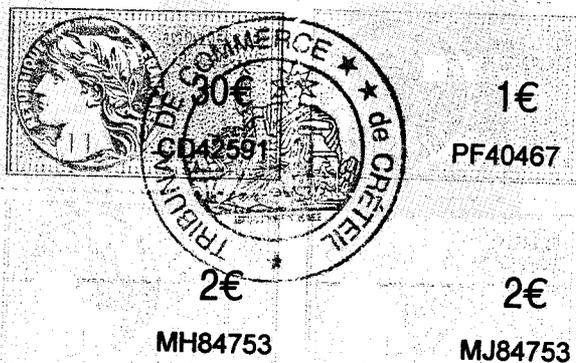
Cette date ne pourra être respectée pour les motifs suivants :

Le Commissaire aux comptes n'a pas achevé ses contrôles relatifs aux comptes clos le 31 janvier 2012.

C'est pourquoi, le requérant a l'honneur de vous prier de bien vouloir autoriser la Société qu'il représente, à bénéficier d'un délai supplémentaire de trois mois lui permettant d'organiser dans les conditions légales la convocation de l'assemblée générale ordinaire annuelle des associés, en respectant les délais d'information des associés prévus par la loi.

Fait à RUNGIS  
Le 16 juillet 2012

Nicolas MORIS  
Président





## ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de Créteil, assisté du greffier ;

Vu la requête enregistrée sous le n° 2012000341 qui précède et les motifs y exposés ;

Vu l'article L.227-9 al 3 du Code de commerce,  
Vu l'article R.210-19 du Code de Commerce ;

Prorogeons jusqu'au 30 octobre 2012,

le délai de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 janvier 2012 ,

de la société dénommée :

+ 33 IMPORT – EXPORT, SAS sise 3 rue de La Corderie Rungis Centra  
351 94596 RUNGIS CEDEX, inscrite au RCS de CRETEIL sous le  
n°481093854 et dont le représentant légal de la société est M. NICOLAS  
MORIS demeurant 13 Rue De L'Atlas 75019 PARIS.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.

Liquidons les dépens à recouvrer par le greffe à la somme de 38,12 euros TTC (dont TVA 19,6%).

Fait à Créteil, le 25.07.2012

P/ Le Président du Tribunal,

B. GAMBIER

Le Greffier

S. Le...